

# « Prévention du risque amiante »

## Sous-section 3

Selon art. R4412-94 du Code du travail et les dispositions de l'arrêté du 23/02/2012

Ces actions organisées en centre certifié et animées par des **formateurs diplômés INRS OPPBTP**, sont destinées **aux travailleurs affectés aux opérations de retrait et /ou d'encapsulation**.

**Notre équipe spécialisée Amiante est à votre écoute pour toute assistance.**

FORMATION PREALABLE			
Catégorie	Durée	Dates	Tarif H.T € / pers
<b>Encadrement technique</b>	10 jours 70h	Du 13 au 17 Septembre et du 27 au 1 <sup>er</sup> Octobre	Merci de nous consulter
		Du 22 au 26 Novembre et du 06 au 10 Décembre	
<b>Encadrement de chantier</b>	10 jours 70h	Du 27 Septembre au 08 Octobre	
		Du 29 Novembre au 03 Décembre et du 13 au 17 Décembre	
<b>Opérateur de chantier</b>	5 jours 35h	Du 20 au 24 Septembre	
		Du 18 au 22 Octobre	
		Du 15 au 19 Novembre	
		Du 13 au 17 Décembre	

<b>Assistant(e) Administratif(ve) Amiante</b>	2 jours 14h	<b>Du 28 au 29 Octobre</b> <i>Cette formation s'adresse aux personnels réalisant les démarches administratives liées à l'Amiante.</i>	<b>Merci de nous consulter</b>
---	----------------	--	--------------------------------

FORMATION DE 1 <sup>er</sup> RECYCLAGE dans les 6 mois suivant la formation préalable			
<b>Encadrement technique</b>	2 jours 14h	25 et 26 Octobre	Merci de nous consulter
<b>Encadrement de chantier</b>	2 jours 14h	02 et 03 Septembre	
		09 et 10 Décembre	
<b>Opérateur de chantier</b>	2 jours 14h	16 et 17 Septembre ( <i>Bagnols-Sur-Cèze</i> )	
		14 et 15 Octobre	
		15 et 16 Novembre	
		20 et 21 Décembre	

**Recyclage à 3 ans au dos de cette feuille.**

## ANNEE 2021

ACERFS Formation dispose de **2 centres certifiés SS3** à Aigues-Vives et Bagnols-Sur-Cèze. Merci de nous consulter pour le lieu de la formation.

- 800m<sup>2</sup> sur 5000m<sup>2</sup> de terrain
  - Plateforme pédagogique amiante de 400m<sup>2</sup> climatisée et certifiée conforme
  - 5 salles de réunion
  - Vestiaires, douches H/F
  - Base de vie, salle de détente
  - Parking privatif avec emplacements réservés
- Formation enveloppe intérieure, extérieure, génie civil, toiture**
- 

### N'oubliez pas !

- Test de Morphologie
- ADR 1.3

- Assistance à la certification des entreprises
- UMD : Unité Mobile de Décontamination pédagogique conforme au référentiel CARSAT
- Site technique canalisation et couverture

**Christine TEISSIER**  
06 63 47 84 13 – 04 66 29 85 02  
[c.teissier@acerfsformation.com](mailto:c.teissier@acerfsformation.com)

**Séverine LUCAS**  
06 63 30 84 13 – 04 66 29 85 02  
[conseil@acerfsformation.com](mailto:conseil@acerfsformation.com)



## FORMATION DE RECYCLAGE dans les 3 ans suivant le 1<sup>er</sup> recyclage

<b>Encadrement technique</b>	2 jours 14h	06 et 07 Septembre
		28 et 29 Octobre
		22 et 23 Novembre
		13 et 14 Décembre
<b>Encadrement de chantier</b>	2 jours 14h	09 et 10 Septembre
		21 et 22 Octobre
		04 et 05 Novembre
		02 et 03 Décembre
<b>Opérateur de chantier</b>	2 jours 14h	02 et 03 Septembre
		23 et 24 Septembre
		07 et 08 Octobre
		08 et 09 Novembre
		18 et 19 Novembre
		16 et 17 Décembre



### FORMATION RISQUE PLOMB

Connaître le risque et la réglementation permettant de lutter contre le saturnisme.

#### Public et Objectifs

Tous les personnels de l'entreprise, amenés à organiser ou à intervenir sur tout support contenant de la peinture au plomb. Consultez-nous !

**Du 04 au 05 Octobre**

**Du 29 au 30 Novembre**



### ADR 1.3

Cette formation autorise la réception, l'entreposage, et la manipulation de matières dangereuses (dont l'Amiante).

Nos sessions :

**10 Septembre**  
**22 Octobre**  
**26 Novembre**

Qui est concerné par la formation « Sous-Section 3 » ?

Les formations dites sous-section 3 concernent les travailleurs affectés aux opérations de retrait et d'encapsulation de matériaux amiantés (activités définies à l'article R. 4412-94 du Code du travail).

Qui dispense ces formations ?

Elles sont exclusivement dispensées par des organismes de formation certifiés.

Quelle est la durée de validité ?

Une formation de 1<sup>er</sup> recyclage doit être suivie au plus tard dans les 6 mois suivant la formation préalable.

Ensuite les recyclages doivent être suivis tous les 3 ans.

### Définitions des différentes catégories de personnel - Arrêté du 23/02/2012

<b>Encadrement technique</b>	L'employeur et tout travailleur possédant, au sein de l'entreprise, une responsabilité au niveau des prises de décisions technico-commerciales, des études, de l'établissement des documents techniques ou contractuels, de la définition, de l'organisation et de la mise en œuvre des spécifications et des moyens techniques.
<b>Encadrement de chantier</b>	Travailleur ayant, au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le plan de retrait ou de confinement, ou le mode opératoire.
<b>Opérateur de chantier</b>	Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des procédures, du plan de retrait ou de confinement, ou du mode opératoire.



Rendez-vous sur **Mon Compte Formation** pour (re)découvrir nos formations éligibles !

Retrouvez-nous :  